

30 août 2024

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette

Quais et Equipements sur les quais

# Nettoyage très haute efficacité des quais et équipements de quais de la gare de Paris Saint Lazare

SNCF Gares & Connexions réalise des nettoyages très haute efficacité sur les quais et équipements de quais de la gare dans l'objectif de faire diminuer leur taux de pollution au plomb.

Les interventions se déroulent **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers d'autres zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ces interventions et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'une surveillance** réalisée par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>

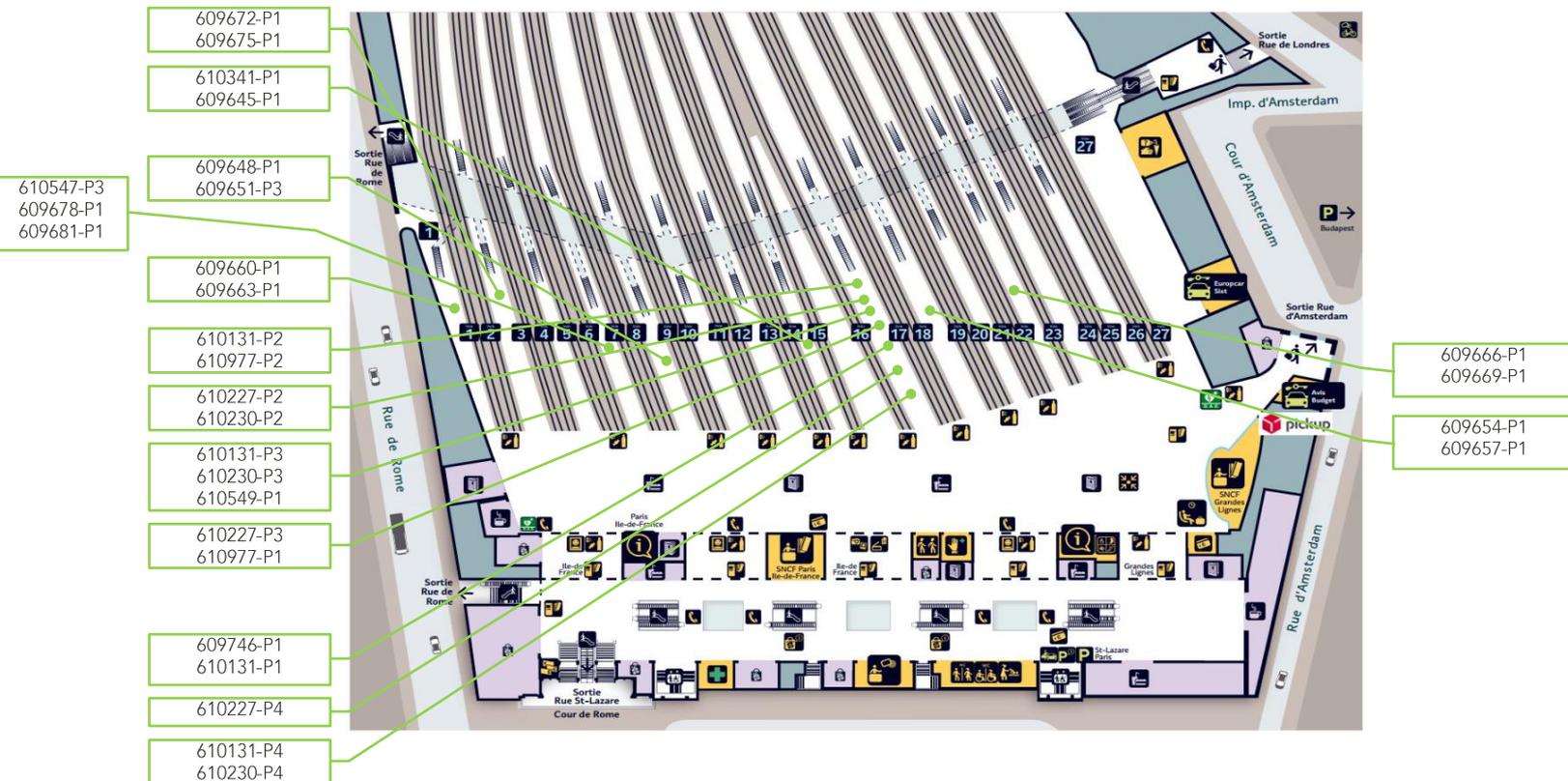
# Quai n° 1 – 2 – 4 – 5 – 8 – 9 – 10 – 12

## Revêtement des quais

Mesures initiales						Après nettoyage			
N° du prélèvement	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)	Diagnostiqueur	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)	Diagnostiqueur
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux			609746-P1	02/08/2024	470,4	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux			610131-P1	08/08/2024	1 731,6	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 5ème poteau			610131-P2	08/08/2024	1 287,2	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 5ème poteau			610977-P2	27/08/2024	514,4	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 12ème poteau			610131-P3	08/08/2024	1 811,2	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 22ème poteau			610131-P4	08/08/2024	533,2	L3A
610227-P1	12/08/2024	Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux	2117,6	L3A	610230-P1	14/08/2024	497,2	L3A
610227-P2	12/08/2024	Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 6ème poteau	2016	L3A	610230-P2	14/08/2024	664	L3A
610227-P3	12/08/2024	Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 14ème poteau	1682,8	L3A	610977-P1	27/08/2024	332	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 12ème poteau			610230-P3	14/08/2024	1601,6	L3A
610227-P4	12/08/2024	Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 21ème poteau	520,4	L3A				
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 22ème poteau			610230-P4	14/08/2024	103,6	L3A
610341-P1	13/08/2024	Quai n°8 Voies 14/15	Revêtement bitumineux	3133,2	L3A	609645-P1	14/08/2024	257,2	L3A
609648-P1	19/08/2024	Quai n°5 Voies 8/9	Revêtement bitumineux	6473,2	L3A	609651-P3	20/08/2024	526,4	L3A
		Quai n°4 Voies 6/7	Revêtement bitumineux			610547-P3	20/08/2024	340,4	L3A
		Quai n°9 Voies 16/17	Revêtement bitumineux Pied 12ème poteau			610549-P1	21/08/2024	609,6	L3A
609654-P1	20/08/2024	Quai n°10 Voies 18/19	Revêtement bitumineux	212,4	L3A	609657-P1	22/08/2024	175,2	L3A
609660-P1	21/08/2024	Quai n°1 Voie 1	Revêtement bitumineux	270,8	L3A	609663-P1	22/08/2024	128,8	L3A
609666-P1	22/08/2024	Quai n°12 Voie 22	Revêtement bitumineux	346	L3A	609669-P1	23/08/2024	440	L3A
609672-P1	26/08/2024	Quai n°2 Voies 2/3	Revêtement bitumineux	40,4	L3A	609675-P1	27/08/2024	42	L3A
609678-P1	27/08/2024	Quai n°4 Voies 6/7	Revêtement bitumineux	643,2	L3A	609681-P1	28/08/2024	114	L3A

# Quai n° 1 – 2 – 4 – 5 – 8 – 9 – 10 – 12

## Revêtement des quais



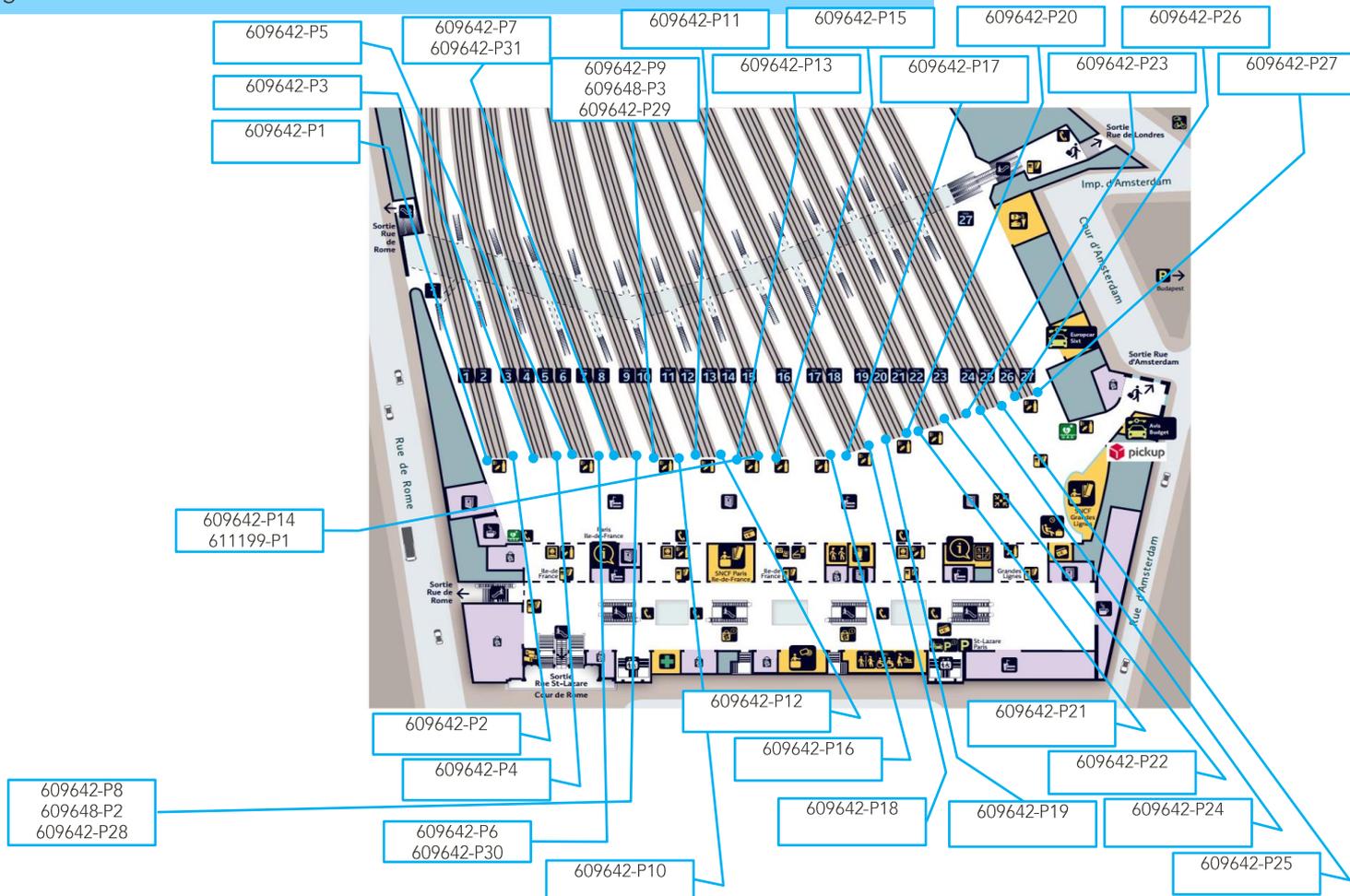
# Ensemble des quais de la gare

PTS

Mesures initiales						Après nettoyage, si nécessaire			
N° du prélèvement	Date du prélèvement	Prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)	Diagnostic	N° du prélèvement	Date du prélèvement	Résultat lingette (en µg/m²)	Diagnostic
		PTS - Quai n°1 Voie 1	Métal commandes			609642-P1	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°2 Voie 2	Métal commandes			609642-P2	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°2 Voie 3	Métal commandes			609642-P3	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°3 Voie 4	Métal commandes			609642-P4	13/08/2024	38,6	L3A
		PTS - Quai n°3 Voie 5	Métal commandes			609642-P5	13/08/2024	70,5	L3A
		PTS - Quai n°4 Voie 6	Métal commandes			609642-P6	13/08/2024	403,4	L3A
		PTS - Quai n°4 Voie 7	Métal commandes			609642-P7	13/08/2024	129,5	L3A
		PTS - Quai n°5 Voie 8	Métal commandes			609642-P8	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°5 Voie 9	Métal commandes			609642-P9	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°6 Voie 10	Métal commandes			609642-P10	13/08/2024	45,5	L3A
		PTS - Quai n°6 Voie 11	Métal commandes			609642-P11	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°7 Voie 12	Métal commandes			609642-P12	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°7 Voie 13	Métal commandes			609642-P13	13/08/2024	38,6	L3A
		PTS - Quai n°8 Voie 14	Métal commandes			609642-P14	13/08/2024	42,0	L3A
		PTS - Quai n°8 Voie 15	Métal commandes			609642-P15	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°9 Voie 16	Métal commandes			609642-P16	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°9 Voie 17	Métal commandes			609642-P17	13/08/2024	87,5	L3A
		PTS - Quai n°10 Voie 18	Métal commandes			609642-P18	13/08/2024	47,7	L3A
		PTS - Quai n°10 Voie 19	Métal commandes			609642-P19	13/08/2024	64,8	L3A
		PTS - Quai n°11 Voie 20	Métal commandes			609642-P20	13/08/2024	34,1	L3A
		PTS - Quai n°11 Voie 21	Métal commandes			609642-P21	13/08/2024	50,0	L3A
		PTS - Quai n°12 Voie 22	Métal commandes			609642-P22	13/08/2024	43,2	L3A
		PTS - Quai n°13 Voie 23	Métal commandes			609642-P23	13/08/2024	56,8	L3A
		PTS - Quai n°13 Voie 24	Métal commandes			609642-P24	13/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°14 Voie 25	Métal commandes			609642-P25	13/08/2024	31,8	L3A
		PTS - Quai n°14 Voie 26	Métal commandes			609642-P26	13/08/2024	39,8	L3A
		PTS - Quai n°15 Voie 27	Métal commandes			609642-P27	13/08/2024	30,7	L3A
609648-P2	19/08/2024	PTS - Quai n°5 Voie 8	Métal commandes	37,5	L3A	609651-P1	20/08/2024	<28,4	L3A
609648-P3	19/08/2024	PTS - Quai n°5 Voie 9	Métal commandes	<28,4	L3A	609651-P2	20/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°4 Voie 6	Métal commandes			610547-P1	20/08/2024	<28,4	L3A
		PTS - Quai n°4 Voie 7	Métal commandes			610547-P2	20/08/2024	33,0	L3A

# Ensemble des quais de la gare

PTS





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°9 V16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 5 pages + 4 pages du rapport d'analyse 24ENV006039 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610230

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 14/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 14/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
610230-P1	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 Milieu du quai (à coté poubelles) sur Sol	6h35	revêtement bitumineux	0,1m²	Après nettoyage	497,2
610230-P2	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 6ième poteau (en partant côté banlieue) vers publicités sur Sol	6h40	revêtement bitumineux	0,1m²	Après nettoyage	664,0
610230-P3	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 12ième poteau (en partant côté banlieue) vers les bancs sur Sol	6h44	revêtement bitumineux	0,1m²	Après nettoyage	1 601,6
610230-P4	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 22ième poteau (en partant côté banlieue) vers grand marquage au sol interdiction de fumer sur Sol	6h47	revêtement bitumineux	0,1m²	Après nettoyage	103,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610230-P1 -497,2 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 Milieu du quai (à coté poubelles) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610230-P2 -664,0 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 6ième poteau (en partant côté banlieue) vers publicités sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610230-P3 -1 601,6 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 12ième poteau (en partant côté banlieue) vers les bancs sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 14/08/2024

PHOTOS	DESRIPTIF
	<p>610230-P4 -103,6 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 22ième poteau (en partant côté banlieue) vers grand marquage au sol interdiction de fumer sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 19/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

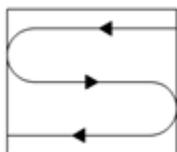


Figure 1 — Premier passage en S

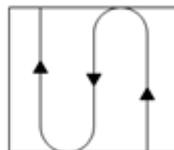


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006039-16082024-143534 du 16/08/2024 à 14:35

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006039 Date de réception : 16/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006039-001 Date d'analyse : 16/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610230  
Référence prélèvement 00610230-P1  
Date de prélèvement 14/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>49,7</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 497,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006039-16082024-143534 du 16/08/2024 à 14:35

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006039 Date de réception : 16/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006039-002 Date d'analyse : 16/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610230  
Référence prélèvement 00610230-P2  
Date de prélèvement 14/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>66,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 664,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006039-16082024-143534 du 16/08/2024 à 14:35

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006039 Date de réception : 16/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006039-003 Date d'analyse : 16/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610230  
Référence prélèvement 00610230-P3  
Date de prélèvement 14/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>160</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1601,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006039-16082024-143534 du 16/08/2024 à 14:35

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006039 Date de réception : 16/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006039-004 Date d'analyse : 16/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610230  
Référence prélèvement 00610230-P4  
Date de prélèvement 14/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>10,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 103,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°9 V16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 5 pages + 4 pages du rapport d'analyse 24ENV005940 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610131

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 08/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 08/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610131-P1	Quai	Quai 9 voies 16/17 à coté du banc sur Sol	7h50	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	1 731,6
610131-P2	Quai	Quai 9 voies 16/17 au pied du 5ième poteau (en partant côté banlieue) vers le pupitre sur Sol	7h55	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	1 287,2
610131-P3	Quai	Quai 9 voies 16/17 au pied du 12ième poteau (en partant côté banlieue) vers les poubelles sur Sol	8h00	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	1 811,2
610131-P4	Quai	Quai 9 voies 16/17 au pied du 22ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol	8h05	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	533,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610131-P1 -1 731,6 µg/m2 Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 à coté du banc sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610131-P2 -1 287,2 µg/m2 Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 5ième poteau (en partant côté banlieue) vers le pupitre sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610131-P3 -1 811,2 µg/m2 Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 12ième poteau (en partant côté banlieue) vers les poubelles sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 08/08/2024

PHOTOS	DESRIPTIF
	<p>610131-P4 -533,2 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 22ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 12/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

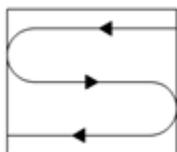


Figure 1 — Premier passage en S

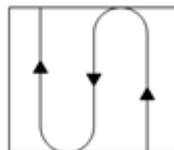


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005940-09082024-143723 du 09/08/2024 à 14:37**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV005940 Date de réception : 09/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005940-001 Date d'analyse : 09/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610131  
Référence prélèvement 00610131-P1  
Date de prélèvement 08/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>173</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1731,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005940-09082024-143723 du 09/08/2024 à 14:37**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV005940 Date de réception : 09/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005940-002 Date d'analyse : 09/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610131  
Référence prélèvement 00610131-P2  
Date de prélèvement 08/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>129</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1287,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005940-09082024-143723 du 09/08/2024 à 14:37

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV005940 Date de réception : 09/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005940-003 Date d'analyse : 09/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610131  
Référence prélèvement 00610131-P3  
Date de prélèvement 08/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>181</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1811,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005940-09082024-143723 du 09/08/2024 à 14:37**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV005940  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005940-004

Date de réception : 09/08/2024  
Date d'analyse : 09/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610131  
Référence prélèvement 00610131-P4  
Date de prélèvement 08/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>53,3</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 533,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 9-Voies 16-17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006108 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610549

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610549 P1	Quai	Quai Quai 9-Voies 16-17 Au pied du 12e poteau (en partant côté banlieue) vers les bancs sur Sol	4H30	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		609,6

PHOTOS	DESCRIPTIF
	610549 P1 -609,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai -Quai Quai 9-Voies 16-17 Au pied du 12e poteau (en partant côté banlieue) vers les bancs sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

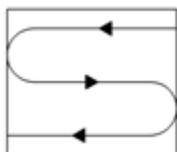


Figure 1 — Premier passage en S

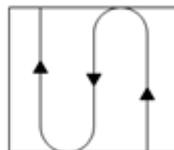


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006108-21082024-151256 du 21/08/2024 à 15:12

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006108 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006108-001 Date d'analyse : 21/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610549  
Référence prélèvement 00610549-P1  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>61,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 609,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°9 V16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 5 pages + 4 pages du rapport d'analyse 24ENV005994 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610227

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 12/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 12/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610227-P1	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 Milieu du quai à coté des poubelles sur Sol	13h40	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		2117,6 $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610227-P2	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 6ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol	13h44	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		2016,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610227-P3	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 14ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol	13h46	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		1682,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610227-P4	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 21ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol	13h48	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		520,4 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

Prélèvements lingettes réalisés le 12/08/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610227-P1 -2117,6 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 Milieu du quai à coté des poubelles sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610227-P2 -2016,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 6ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610227-P3 -1682,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 14ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 12/08/2024

PHOTOS	DESRIPTIF
	<p>610227-P4 -520,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 21ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 13/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

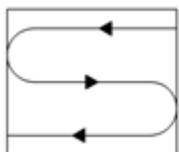


Figure 1 — Premier passage en S

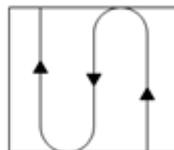


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005994-13082024-141139 du 13/08/2024 à 14:11

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV005994  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005994-001

Date de réception : 13/08/2024  
Date d'analyse : 13/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610227  
Référence prélèvement 00610227-P1  
Date de prélèvement 12/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>212</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 2117,6 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

SARAIVA Clément  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005994-13082024-141139 du 13/08/2024 à 14:11

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV005994 Date de réception : 13/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005994-002 Date d'analyse : 13/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610227  
Référence prélèvement 00610227-P2  
Date de prélèvement 12/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>202</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 2016,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

SARAIVA Clément  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005994-13082024-141139 du 13/08/2024 à 14:11**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV005994 Date de réception : 13/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005994-003 Date d'analyse : 13/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610227  
Référence prélèvement 00610227-P3  
Date de prélèvement 12/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>168</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 1682,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

SARAIVA Clément  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV005994-13082024-141139 du 13/08/2024 à 14:11

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV005994 Date de réception : 13/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV005994-004 Date d'analyse : 13/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610227  
Référence prélèvement 00610227-P4  
Date de prélèvement 12/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>52,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 520,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

SARAIVA Clément  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°9 V16/17**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 2 pages du rapport d'analyse 24ENV006285 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610977

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 27/08/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 27/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb µg/m²
610977-P1	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 14ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol	8h53	revêtement bitumineux	0,1m²		332,0
610977-P1	Quai	Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 5ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol	8h55	revêtement bitumineux	0,1m²		514,4

Prélèvements lingettes réalisés le 27/08/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610977-P1 -332,0 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 14ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>610977-P1 -514,4 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 9 voies 16/17 au pied du 5ième poteau (en partant côté banlieue) sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 30/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

### • Prélèvement selon la norme NF X 46-032

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

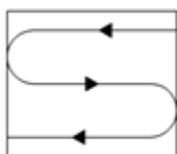


Figure 1 — Premier passage en S

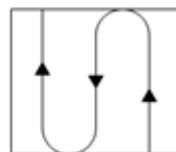


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

### • Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006285-28082024-171558 du 28/08/2024 à 17:15

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006285 Date de réception : 28/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006285-001 Date d'analyse : 28/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610977  
Référence prélèvement 00610977-P1  
Date de prélèvement 27/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>33,2</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 332,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006285-28082024-171558 du 28/08/2024 à 17:15

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006285 Date de réception : 28/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006285-002 Date d'analyse : 28/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610977  
Référence prélèvement 00610977-P2  
Date de prélèvement 27/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>51,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 514,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°8 V14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006021 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610341

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 13/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 13/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610341-P1	Quai	Quai Quai 8 voies 14/15 Côté voie 15 à côté du banc sur Sol	7h00	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	3133,2 $\mu\text{g}/\text{m}^2$

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610341-P1 -3133,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 8 voies 14/15 Côté voie 15 à côté du banc sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 19/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

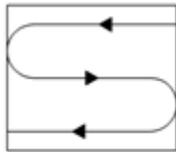


Figure 1 — Premier passage en S

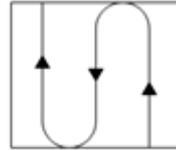


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006021-14082024-153457 du 14/08/2024 à 15:34

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006021 Date de réception : 14/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006021-001 Date d'analyse : 14/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610341  
Référence prélèvement 00610341-P1  
Date de prélèvement 13/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>313</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 3133,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 8 V14/15**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006040 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609645

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 14/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 14/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609645-P1	Quai	Quai Quai 8 voies 14/15 Côté voie 15 à côté du banc sur Sol	6h30	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	257,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609645-P1 -257,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 8 voies 14/15 Côté voie 15 à côté du banc sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>

Malakoff, le 19/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

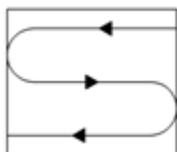


Figure 1 — Premier passage en S

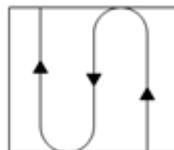


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006040-16082024-143957 du 16/08/2024 à 14:39

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006040 Date de réception : 16/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006040-001 Date d'analyse : 16/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609645  
Référence prélèvement 00609645-P1  
Date de prélèvement 14/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>25,7</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 257,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai N°5 V8/9+PTS**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 3 pages du rapport d'analyse 24ENV006077 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609648

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 19/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 19/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609648-P1	Quai	Quai 5 voies 8/9 Milieu du quai - devant l'escalier côté Paris sur Sol	10h10	revêtement bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	6 473,2
609648-P2	Quai	Quai 5 voie 8 PTS - pupitre sur commande boutons	10h15	Métal/plastique	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	37,5
609648-P3	Quai	Quai 5 voie 9 PTS - pupitre sur commande boutons	10h20	Métal/plastique	0,0352 m <sup>2</sup>	Prélèvement réalisé en adaptation de la norme NF X 46-032 : superficie différente de 0,1 m <sup>2</sup>	<28,4

**Prélèvements lingettes réalisés le 19/08/2024**

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609648-P1 -6 473,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai 5 voies 8/9 Milieu du quai - devant l'escalier côté Paris sur Sol Revêtement : revêtement bitumineux</p>
	<p>609648-P2 -37,5 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai 5 voie 8 PTS - pupitre sur commande boutons Revêtement : Métal/plastique</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 19/08/2024



609648-P3 -<28,4  $\mu\text{g}/\text{m}^2$   
Quai -Quai 5  
voie 9  
PTS - pupitre  
sur commande boutons  
Revêtement : Métal/plastique

Malakoff, le 21/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique

## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

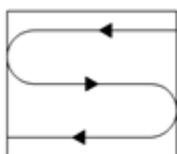


Figure 1 — Premier passage en S

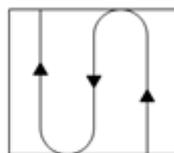


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP).

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006077-20082024-132815 du 20/08/2024 à 13:28

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006077 Date de réception : 20/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006077-001 Date d'analyse : 20/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609648  
Référence prélèvement 00609648-P1  
Date de prélèvement 19/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>647</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 6473,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006077-20082024-132815 du 20/08/2024 à 13:28**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006077 Date de réception : 20/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006077-002 Date d'analyse : 20/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609648  
Référence prélèvement 00609648-P2  
Date de prélèvement 19/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>1,32</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 37,5 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006077-20082024-132815 du 20/08/2024 à 13:28

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006077 Date de réception : 20/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006077-003 Date d'analyse : 20/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609648  
Référence prélèvement 00609648-P3  
Date de prélèvement 19/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai N°5 V8/9+PTS**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 0 pages du rapport d'analyse 24ENV006102 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609651

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609651 P1	Quai	Quai Quai 5 voies 8-9 Bouton de commande PTS voie 8 sur Surface	4H35	Métal/plastique	0.0352m2		<28,4
609651 P2	Quai	Quai Quai 5 voies 8-9 Bouton de commande PTS voie 9 sur Surface	4H37	Métal/plastique	0.0352m2		<28,4
609651 P3	Quai	Quai Quai 5 voies 8-9 Face escaliers passage souterrain- Côté voie 8 sur Sol	4H39	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		526,4

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024**

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609651 P1 -&lt;28,4 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 5 voies 8-9 Bouton de commande PTS voie 8 sur Surface Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>609651 P2 -&lt;28,4 µg/m<sup>2</sup> Quai -Quai Quai 5 voies 8-9 Bouton de commande PTS voie 9 sur Surface Revêtement : Métal/plastique</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024



609651 P3 -526,4  $\mu\text{g}/\text{m}^2$   
Quai -Quai  
Quai 5 voies 8-9  
Face escaliers passage souterrain- Côté voie  
8  
sur Sol  
Revêtement : Revêtement Bitumineux

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique

**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

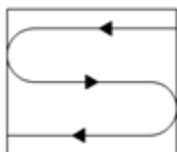


Figure 1 — Premier passage en S

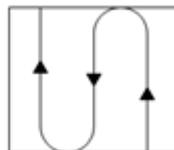


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006102-21082024-152459 du 21/08/2024 à 15:24**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006102 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006102-001 Date d'analyse : 21/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609651  
Référence prélèvement 00609651-P1  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006102-21082024-152459 du 21/08/2024 à 15:24**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006102 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006102-002 Date d'analyse : 21/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609651  
Référence prélèvement 00609651-P2  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006102-21082024-152459 du 21/08/2024 à 15:24

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006102 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006102-003 Date d'analyse : 21/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609651  
Référence prélèvement 00609651-P3  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>52,6</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 526,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**PTS du quai 4 V6/7**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 3 pages du rapport d'analyse 24ENV006107 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610547

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610547 P1	Quai	Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 6 sur Surface	4H43	Métal/plastique	0.0352m2		<28,4
610547 P2	Quai	Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 7 sur Surface	4H45	Métal/plastique	0.0352m2		33,0
610547 P3	Quai	Quai Quai 4-voies 6-7 Face escaliers passage souterrain-Milieu du quai sur Sol	4H47	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		340,4

Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610547 P1 -&lt;28,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 6 sur Surface Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>610547 P2 -33,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 7 sur Surface Revêtement : Métal/plastique</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024



610547 P3 -340,4  $\mu\text{g}/\text{m}^2$   
Quai -Quai  
Quai 4-voies 6-7  
Face escaliers passage souterrain-Milieu du  
quai  
sur Sol  
Revêtement : Revêtement Bitumineux

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique

## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

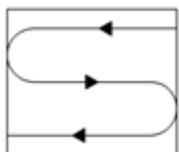


Figure 1 — Premier passage en S

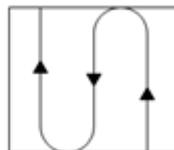


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006107-21082024-143832 du 21/08/2024 à 14:38

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006107 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006107-001 Date d'analyse : 21/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610547  
Référence prélèvement 00610547-P1  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	<1,00	µg/support	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006107-21082024-143832 du 21/08/2024 à 14:38**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006107  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006107-002

Date de réception : 21/08/2024  
Date d'analyse : 21/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610547  
Référence prélèvement 00610547-P2  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>1,16</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 33,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006107-21082024-143832 du 21/08/2024 à 14:38**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006107 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006107-003 Date d'analyse : 21/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610547  
Référence prélèvement 00610547-P3  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>34,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 340,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°4 V6/7**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006284 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609678

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

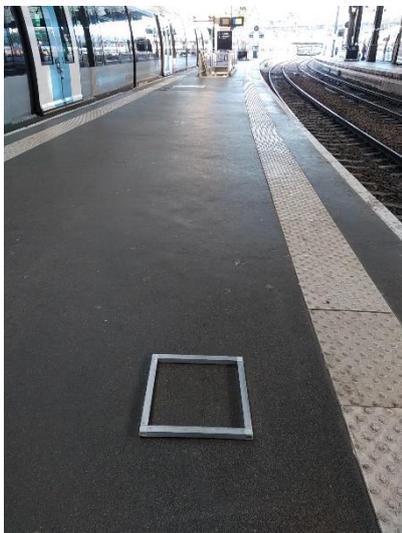
**Date de prélèvement :** le 27/08/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 27/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609678-P1	Quai	Quai Quai 4-Voie 6/7 Vers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol	8h49	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	643,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609678-P1 -643,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 4-Voie 6/7 Vers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 30/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

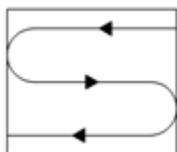


Figure 1 — Premier passage en S

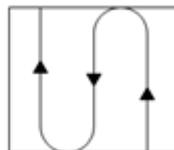


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006284-28082024-171338 du 28/08/2024 à 17:13

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006284 Date de réception : 28/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006284-001 Date d'analyse : 28/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609678  
Référence prélèvement 00609678-P1  
Date de prélèvement 27/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>64,3</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 643,2 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai N°4 V6/7**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006332 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609681

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 28/08/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 28/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609681-P1	Quai	Quai Quai 4-Voie 6/7 Vers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol	4h30	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	114,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609681-P1 -114,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 4-Voie 6/7 VeVers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 30/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

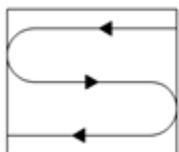


Figure 1 — Premier passage en S

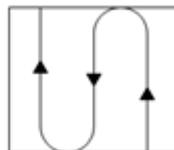


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006332-29082024-144413 du 29/08/2024 à 14:44**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006332 Date de réception : 29/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006332-001 Date d'analyse : 29/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609681  
Référence prélèvement 00609681-P1  
Date de prélèvement 28/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>11,4</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 114,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°10 V18/19**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006141 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609657

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 21/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 21/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609657 P1	Quai	Quai Quai 10-Voies 18-19 Devant panneaux publicitaire- Côté voie 18 sur Sol	4H30	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		175,2

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609657 P1 -175,2 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 10-Voies 18-19 Devant panneaux publicitaire- Côté voie 18 sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

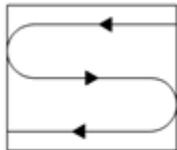


Figure 1 — Premier passage en S

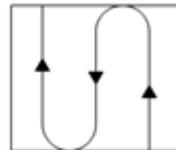


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.



L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai n°10 V18/19**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 0 pages du rapport d'analyse de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609654

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609654 P1	Quai	Quai Quai 10-Voies 18-19 Devant panneaux publicitaire- Côté voie 18 sur Sol	4H50	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		212,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609654 P1 -212,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 10-Voies 18-19 Devant panneaux publicitaire- Côté voie 18 sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

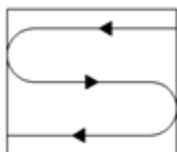


Figure 1 — Premier passage en S

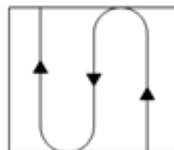


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006104-21082024-152737 du 21/08/2024 à 15:27

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006104 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006104-001 Date d'analyse : 21/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609654  
Référence prélèvement 00609654-P1  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>21,2</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 212,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n°1 V1**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006142 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609660

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 21/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 21/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609660 P1	Quai	Quai Quai 1- Voie 1 Face escaliers passage souterrain devant porte O sur Sol	4H35	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		270,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p align="center">609660 P1 -270,8 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 1- Voie 1 Face escaliers passage souterrain devant porte O sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

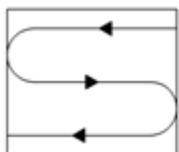


Figure 1 — Premier passage en S

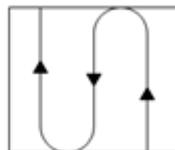


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006142-22082024-132151 du 22/08/2024 à 13:21**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006142 Date de réception : 22/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006142-001 Date d'analyse : 22/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609660  
Référence prélèvement 00609660-P1  
Date de prélèvement 21/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>27,1</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 270,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n°1 V1**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006187 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609663

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 22/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 22/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609663 P1	Quai	Quai 1- Voie 1 Face escaliers passage souterrain devant porte O sur Sol	4H27	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		128,8

PHOTOS	DESCRIPTIF
	609663 P1 -128,8 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 1- Voie 1 Face escaliers passage souterrain devant porte O sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux

Malakoff, le 26/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

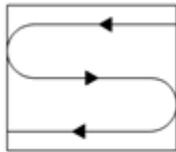


Figure 1 — Premier passage en S

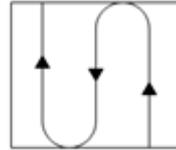


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006187-23082024-140133 du 23/08/2024 à 14:01**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006187 Date de réception : 23/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006187-001 Date d'analyse : 23/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609663  
Référence prélèvement 00609663-P1  
Date de prélèvement 22/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>12,9</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 128,8 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 V22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006188 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609666

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 22/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 22/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609666 P1	Quai	Quai 12- Voie 22 Milieu du quai face passage souterrain sur Sol	4H33	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		346,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	609666 P1 -346,0 $\mu\text{g}/\text{m}^2$ Quai 12- Voie 22 Milieu du quai face passage souterrain sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux

Malakoff, le 26/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

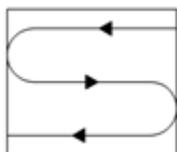


Figure 1 — Premier passage en S

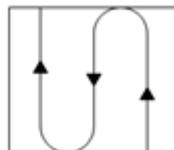


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006188-23082024-135747 du 23/08/2024 à 13:57**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006188  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006188-001

Date de réception : 23/08/2024  
Date d'analyse : 23/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609666  
Référence prélèvement 00609666-P1  
Date de prélèvement 22/08/2024  
Nature du prélèvement Lingette  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>34,6</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 346,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**Quai 12 V22**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006215 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609669

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 23/08/2024

**Préleveur :** SOAVE Bruno

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 23/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609669-P1	Quai	Quai 12-Voie 22 au milieu vers l'escalier côté Paris sur Sol	6h30	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	440,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p align="center">609669-P1 -440,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai 12-Voie 22 au milieu vers l'escalier côté Paris sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 26/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

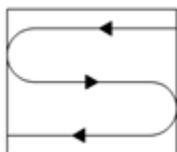


Figure 1 — Premier passage en S

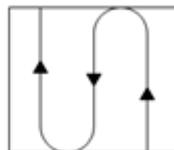


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006215-26082024-121129 du 26/08/2024 à 12:11**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006215 Date de réception : 26/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006215-001 Date d'analyse : 26/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609669  
Référence prélèvement 00609669-P1  
Date de prélèvement 23/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>44,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 440,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n° 2 V2/3**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006247 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609672

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 26/08/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 26/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609672-P1	Quai	Quai Quai 2-Voie 2/3 Vers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol	10h30	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Avant nettoyage	40,4

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>609672-P1 -40,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 2-Voie 2/3 Vers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 30/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

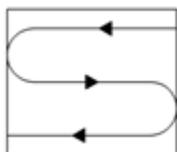


Figure 1 — Premier passage en S

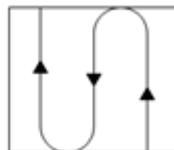


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006247-27082024-152226 du 27/08/2024 à 15:22

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006247 Date de réception : 27/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006247-001 Date d'analyse : 27/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00609672  
Référence prélèvement 00609672-P1  
Date de prélèvement 26/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>4,04</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 40,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**quai n° 2 V2/3**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 3 pages + 1 pages du rapport d'analyse 24ENV006283 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00609675

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 27/08/2024

**Préleveur :** HASSANI ALI ABDILLAH Fazir

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 27/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
609675-P1	Quai	Quai Quai 2-Voie 2/3 Vers la sortie Rue de Londres Rue de Rome sur Sol	4h30	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>	Après nettoyage	42,0

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p align="center">609675-P1 -42,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 2-Voie 2/3 Vers la sortie Rue de Londres Rue dev Rome sur Sol Revêtement : Revêtement Bitumineux</p>

Malakoff, le 30/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique



## ANNEXE – Méthode de prélèvement

- **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

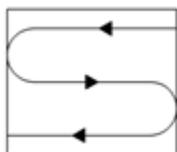


Figure 1 — Premier passage en S

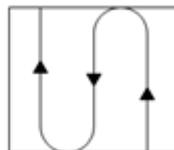


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

- **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006283-28082024-171158 du 28/08/2024 à 17:11**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006283  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006283-001

Date de réception : 28/08/2024  
Date d'analyse : 28/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00609675  
Référence prélèvement 00609675-P1  
Date de prélèvement 27/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>4,20</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 42,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire





L'AGENCE DE L'ANALYSE DE L'AIR

**3D Rénovation**

A l'attention de Monsieur Romain VIGNEAU  
4 Chemin des Sangliers

77930 CHAILLY EN BIÈRE

**Rapport de localisation des résultats  
de prélèvements surfaciques susceptibles de contenir du plomb  
Mesures ponctuelles**

**PTS du quai 4 V6/7**

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.  
Il comporte 4 pages + 3 pages du rapport d'analyse 24ENV006107 de notre sous-traitant.

Le résultat ne se rapporte qu'à l'objet soumis à l'essai.  
Les localisations des prélèvements ont été déterminées par le client.  
Le résultat n'est représentatif que de la superficie de prélèvement à l'heure et à la date de la réalisation du prélèvement.

**Numéro de rapport :** Rev1 -HI24070224/00610547

**Adresse du site :** Gare Saint Lazare  
13 Rue d'Amsterdam  
  
75009 PARIS

**Date de prélèvement :** le 20/08/2024

**Préleveur :** TETARD Yoan

**Méthode de Référence :** Norme NF X 46-032

**Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024**

N° de prel	Etage	Localisation	Heure	Revêtement	Superficie de prélèvement	Remarque	Concentration en plomb $\mu\text{g}/\text{m}^2$
610547 P1	Quai	Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 6 sur Surface	4H43	Métal/plastique	0.0352m2		<28,4
610547 P2	Quai	Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 7 sur Surface	4H45	Métal/plastique	0.0352m2		33,0
610547 P3	Quai	Quai Quai 4-voies 6-7 Face escaliers passage souterrain-Milieu du quai sur Sol	4H47	Revêtement Bitumineux	0,1m <sup>2</sup>		340,4

Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024

PHOTOS	DESCRIPTIF
	<p>610547 P1 -&lt;28,4 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 6 sur Surface Revêtement : Métal/plastique</p>
	<p>610547 P2 -33,0 <math>\mu\text{g}/\text{m}^2</math> Quai -Quai Quai 4-voies 6-7 Bouton de commande PTS voie 7 sur Surface Revêtement : Métal/plastique</p>

Prélèvements lingettes réalisés le 20/08/2024



610547 P3 -340,4  $\mu\text{g}/\text{m}^2$   
Quai -Quai  
Quai 4-voies 6-7  
Face escaliers passage souterrain-Milieu du  
quai  
sur Sol  
Revêtement : Revêtement Bitumineux

Malakoff, le 23/08/2024

Thierry BELMONT  
Responsable Technique

**ANNEXE – Méthode de prélèvement**

• **Prélèvement selon la norme NF X 46-032**

La norme NF X 46-032 établit la méthodologie de mesurage du plomb dans les poussières présentes sur le sol lors de contrôle après travaux en présence de plomb dans des locaux d'habitation.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre réglementaire visant à renforcer la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Les locaux visés sont définis dans l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et ayant fait l'objet des travaux mentionnés aux Articles L.1334-2 et L.1334-9 du code de la santé publique et définis à l'Article R.1334-5 du code de la santé publique

La norme NF X 46-032 décrit le prélèvement des poussières par essuyage en deux passages à l'aide de lingettes humides, la superficie de prélèvement étant délimitée par un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> :

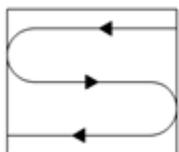


Figure 1 — Premier passage en S

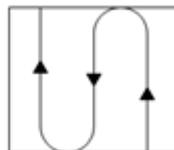


Figure 2 — Second passage en S perpendiculaire au premier

• **Prélèvement en adaptation de la norme NF X 46-032**

Le respect de la méthodologie décrite dans la norme NF X 46-032 implique de prélever sur une surface de 0,1 m<sup>2</sup>, plate dont la rugosité ne risque pas de déchirer la lingette lors de l'essuyage.

Les situations suivantes représentent des adaptations à la méthode de prélèvement de la norme :

- Prélèvement sur une surface différente de 0,1 m<sup>2</sup>

En cas d'impossibilité d'utiliser un gabarit de 0,1 m<sup>2</sup> (cas des marches d'escalier, des augets, poteau/lisse d'échafaudage par exemple), il est possible de contrôler une superficie différente de 0,1 m<sup>2</sup>. Elle est mesurée avec un mètre ruban. La superficie réellement prélevée est indiquée sur le rapport d'essai.

- Surface rugueuse avec risque de déchirement de la lingette

Si la surfaces à contrôler est rugueuses, il y a un risque important de déchirer la lingette lors de l'essuyage avec la possibilité de perte de matière et donc de sous-estimer le résultat.

C'est le cas par exemple sur les enrobés bitumineux, le béton, les colles de faïence/dalle...

Le prélèvement est alors réalisé par « tapotage » selon une méthode du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP). Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la méthode par « tapotage » a été utilisée.

- Prélèvement sur une surface ajourée/perforée

Certaines surfaces ne sont pas pleines, comme les plateaux d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement dans le gabarit n'est donc pas de 0,1 m<sup>2</sup>.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface contrôlée est « ajourée » et que la superficie est « apparente ».

- Prélèvement sur une surface cylindrique

Certains supports sont des cylindres, poteaux et lisses/moises d'échafaudage par exemple.

La superficie de prélèvement est calculée après mesures au mètre ruban.

Les prélèvements concernés font l'objet, dans le rapport d'essai, d'une remarque qui précise que la surface est cylindrique.

**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006107-21082024-143832 du 21/08/2024 à 14:38**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006107 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006107-001 Date d'analyse : 21/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610547  
Référence prélèvement 00610547-P1  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>&lt;1,00</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : <28,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite règlementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



## RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006107-21082024-143832 du 21/08/2024 à 14:38

### ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES

N° dossier FlashLab : 24ENV006107 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006107-002 Date d'analyse : 21/08/2024

#### DONNEES CLIENTS

Référence dossier HI24070224-00610547  
Référence prélèvement 00610547-P2  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,0352 m<sup>2</sup>

#### RESULTATS

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>1,16</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 33,0 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

#### Observation(s) :

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire



**RAPPORT D'ESSAI N°24ENV006107-21082024-143832 du 21/08/2024 à 14:38**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 24ENV006107 Date de réception : 21/08/2024  
N° échantillon FlashLab : 24ENV006107-003 Date d'analyse : 21/08/2024

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier HI24070224-00610547  
Référence prélèvement 00610547-P3  
Date de prélèvement 20/08/2024  
Nature du prélèvement LINGETTES  
Localisation Information non communiquée  
Adresse du site Information non communiquée  
Surface essuyée 0,100 m<sup>2</sup>

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>34,0</b>	<b>µg/support</b>	

**Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 340,4 µg/m<sup>2</sup> (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)**

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m<sup>2</sup>. La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin.

GRACIEUX Jérémy  
Technicien de Laboratoire

